Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 14 Mouharrem 1447
9 Juillet 2025

N° 103

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3813**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3814**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3816**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3816**
Avis aux créanciers..... **3820**
Convocations
Sociétés anonymes **3821**
Sociétés communautaires..... **3822**
Actes Administratifs
Avis au public **3822**
Divers
Avis au public..... **3823**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation de capital

Changement de la dénomination sociale

Ajout d'activité secondaire

Mise en conformité des statuts Mise à jour des statuts

SOCIETE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE

Devenue «SIRYOS INFORMATION TECHNOLOGY (S.I.T)»

S.A. au capital de 200.000 Dinars porté à 4.700.000 de Dinars

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi (ex-boulevard de la terre) - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0428199E

MF : 0428199E AM 000

Affiliation à la CNSS : N°0020694443

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 janvier 2025, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 19 mars 2025 sous le n°25703111 - Quittance n°42299, dont un exemplaire a été déposé auprès du Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 26 mars 2025 sous le n°AC01432025, il a été décidé :

1) L'augmentation du capital de la société de 4.500.000 de Dinars par l'émission en numéraire de 45.000 actions nouvelles de 100 Dinars chacune.

Les formalités d'enregistrement de la susdite augmentation du capital en numéraire ont été réalisées auprès du Receveur de l'Enregistrement des Actes de Sociétés, 1er Bureau de Tunis en date du 4 juin 2025 sous le n°25801977 - Quittance n°5064.

Le capital est donc porté de 200.000 Dinars à 4.700.000 Dinars divisé en 47.000 actions de 100 Dinars chacune entièrement souscrites et libérées;

2) Le changement de la dénomination sociale : La dénomination sociale de la société est modifiée et devient «Siryos Information Technology (S.I.T) » ;

3) La modification de l'objet social : L'objet social de la société est étendu par l'ajout d'une activité secondaire consistant en la formation continue.

4) La mise en conformité réglementaire des statuts avec le Code des Sociétés Commerciales et la loi n° 2019-47 du 29/5/2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement; Par conséquent, les articles 7, 9, 23, 26, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 42, 43, 44, 47, 48 et 51 des statuts ont été modifiés;

5) La mise à jour des statuts : Les articles 2, 3, 4, 6 et 14 bis des statuts ont été modifiés.

Un exemplaire du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 décembre 2024, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 19 mars 2025 sous le n°25803112 - Quittance n°42302, du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2025 susmentionné, de la déclaration de souscription et de versement, de la liste des souscripteurs, des statuts modifiés, et de la décision d'ouverture des établissements secondaires établie en date du 19 mai 2025, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 23 mai 2025 sous le n°25705979 - Quittance n°68402 et du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 mai 2025, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 30 juin 2025 sous le n°25807536 - Quittance n°M084851, ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 1er juillet 2025 sous le n°202549790.

2025R02028SANB2

SOMEF TUNISIE-SA

Rue des Usines, Zone Industrielle Sidi Rézig - 2033 Mégrine

SA au capital de 20.500.000 dinars

MF : 046110D/A/M/000

Suivant procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire du 22 mai 2025 enregistré le 4 Juin 2025 à la recette des finances de Mégrine sous le numéro 25703983, quittance numéro M051715 et déposé au centre national du registre des Entreprises, en date du 2 juillet 2025 sous le numéro de dossier n°202550149.

Il a été décidé :

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les trois années 2025-2026 & 2027.

- Nomination du commissaire aux comptes pour les trois années 2025-2026 et 2027.

Suivant procès-verbal de la réunion de conseil d'administration du 22 mai 2025 enregistré le 4 Juin 2025 à la recette des finances de Mégrine sous le numéro 25703982, quittance numéro M051714 et déposé au centre national du registre des Entreprises, en date du 02 juillet 2025 sous le numéro de dossier n°202550149.

Il a été décidé :

- Election du Président Directeur Général Mr Mekki Belaid pour la période 2025, 2026 et 2027

- Nomination d'un Directeur Général Adjoint Mr Ali Belaazi pour la période 2025, 2026 et 2027.

2025R02032SANB2

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 D

Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Identifiant Unique RNE : 0008132X

Affiliation CNSS : 017733 - 79

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31/5/2025, enregistré à la recette des finances de Djerba Houmt Souk le 12 Juin 2025 sous le n°25703947 Quittance n°M075959 a été déposé au centre National du registre des entreprises sous le n°202525186 Bulletin n°1 en date du 19/6/2025 les résolutions suivantes ont été adoptées :

Première Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2024 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2024.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux

opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2024.

Quatrième Résolution :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la société, se traduisant par un bénéfice net de 2 978 237,961 dinars.

L'assemblée Générale décide la distribution de 0D,400 par action en franchise de la retenue à la source à partir du 16 Juin 2025 et ce au siège de la société.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs et le montant de la rémunération à allouer aux membres du comité d'audit pour l'exercice 2024 à 30 062,500 DT (brut).

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les droits de vote des actionnaires présents ou représentés à l'A.G.O du 31/5/2025.

Septième Résolution :

L'assemblée générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

2025R02036SANB2

Désignation des membres du conseil d'administration

Apave Tunisie

S.A au capital de 2 151.000 Dinars

RC : B186321996

MF : 014239/W/A/M/000

Siège social : 30, rue Mohamed BADRA BP 2 - 1073 Tunis Montplaisir

Selon procès-verbal du 18 juin 2025 enregistré à la recette des finances de Montplaisir en date du 18 juin 2025 sous le n°25803606 quittance n°M058001, dont une copie a été déposée au Registre National des entreprises Guichet principale - Tunis, en date du 30 juin 2025 sous le n°202549537, il appert que l'assemblée générale ordinaire a décidé la nomination de Messieurs les membres du conseil d'administration suivants :

- APAVE INTERNATIONAL
- Banque Tuniso-Koweitienne.
- Monsieur Michel ACHARD.
- Monsieur Karim Cyril FERIANI.
- Monsieur Hassen SELLAMI.

Les mandats de ces administrateurs expirent à la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2027.

2025R02041SANB2

Renouvellement du mandat du Président Directeur Général

Apave Tunisie

S.A au capital de 2151.000 Dinars

RC : B186321996

MF : 014239/W/A/M/000

Siège social : 30, rue Mohamed BADRA BP 2 - 1073 Tunis Montplaisir

Selon procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 juin 2025 enregistré à la recette des finances de Montplaisir - Tunis en date du 18 juin 2025 sous le n°25803607 quittance n°M058002, dont une copie a été déposée au Registre National des entreprises Guichet principale - Tunis, il appert que le conseil d'administration a décidé le renouvellement du mandat de Monsieur Hassen SELLAMI en qualité de Président Directeur Général en lui déléguant l'ensemble des attributions lui permettant d'assurer ses fonctions.

Le mandat ci-dessus expire à la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2027.

2025R02042SANB2

CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS TUNISIE CFE Daam

Société anonyme

Capital social : 19.825.000 de dinars

Siège social : 30 Rue Socrate - Zone d'activité Kheireddine - 2060 Lac 3 - Tunis

Identifiant unique : 1383996P

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 15/2/2023 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau - Tunis le 15/3/2023 sous Qn°M02742 Enreg n° 23801252)

- Le conseil a délégué le pouvoir de signature bancaire à Mr. Radhi Meddeb, Mr. Mohamed Kamel Saibi, Mr. Ahmed Amine Basly et à deux Directeurs du CFE agissant conjointement

- Le conseil a renouvelé le mandat de Mr. Mohamed Kamel Saibi en qualité de directeur général pour une durée de trois (3) années

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 18/9/2024 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau - Tunis le 8/10/2024 sous QN°M07656 Enreg N° 24803562)

- Mme. Daniele Bessis démissionne de son mandat d'administrateur.

- Suite au renouvellement du mandat de Mr. Radhi Meddeb en qualité d'administrateur, le conseil a décidé de renouveler son mandat en qualité de président du conseil.

- Les PV ont été déposés auprès du RNE le 25/6/2025 sous l'identifiant unique N°1383996P et dossier N°202548510.

2025402410SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Liquidation définitive

Société "LE VESTIAIRE" SARL

Matricule Fiscal : 1116820 B/B/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2025 enregistré à la Recette des Finances La Marsa le 26 mai 2025 sous le n°25703483 quittance n°74441 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 17 Juin 2025 sous le n° 202545901, il a été décidé la dissolution définitive de la société et donner quitus au liquidateur.

2025402393SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte authentique dressé par les deux notaires Hédi Bchir et Sayed Ben Aicha en date du 17 novembre 2022, et dont les droits de

mutation ont été acquittés auprès de la recette des finances de Monastir le 17/11/2024 sous le numéro M066770, Nour El Houda Ben Abdelkarim Ben Jeloul Salah, Abdelkader Seif Eddine Ben Abdelkarim Ben Jeloul Salah, et Sarah Ben Abdelkarim Ben Jeloul Salah ont fait donation de la totalité du fonds de commerce consistant en une librairie située à la rue Saïd El Merchaoui à Monastir, avec tous ses éléments incorporels et corporels, à Latifa Ben Abdelhamid Hmila, titulaire de la carte d'identité nationale n°04134060.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de la donataire à son siège sis au n°1, rue Saïd El Merchaoui, Monastir, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 4/4/2025.

2025S00890FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 25/6/2025 enregistré à la recette des finances Kalaa Sghira en date du 25/6/2025 (quittance n°M027717, enregistrement n°25201167), M. Mohamed Amine Karmani (MF : 000/C/N/1711862 E) CIN 08443090, demeurant 21 avenue Jeddah Kalaa Sghira, a cédé à Nissane Khelifa CIN 09968912 demeurant à l'avenue Baghdad Kalaa Sghira, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba Kalaa Sghira, ayant pour objet l'exercice d'une activité de commerce de produits alimentaires en détail. Les oppositions sur le prix doivent se faire entre les mains de l'acquéreuse dans son adresse sus-indiquée, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et Le Quotidien du 02/7/2025.

2025S00891FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 3/01/2025, rédigé par l'huissier de Sousse le Maître Mohsen Ayachi et le Maître Nabil Ayachi, enregistré en date du 9/01/2025 à la recette des finances Rue de l'indépendance Sousse sous Quittance n°M02115, Mr Radhouen Ben Abdelkader connu Ahmed Mechmech, titulaire de la CIN n°02825843, a cédé en tant que don à sa femme Mme Amel Bent Maaoui Ben Mohamed Ben Ghoula, titulaire de la CIN n°05548327, la totalité du fonds de commerce du local, destiné Café dénommé «Café Mechmech» (I.Unique n°0198253L) sise à la Rue Mongi Slim Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort.

Cet avis a été publié au journal la Presse du 5/7/2025.

2025S00894FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, rédigé par Maître Kchaou Habib Avocat à Sfax, en date du 02/6/2025 enregistré à la recette des finances «El-Ain» Sfax le 11/6/2025 sous le n°25202144 et la quittance n° M041362, Radhia Bent Mansour Abid, CIN 01269249, RNE (0865434F), demeurant à l'Avenue Bourguiba rue Abou Bakr Seddik n°17 El-Ain Sfax, a vendu à Souhir Bent Zouhair Ghorbel, CIN 08779819 demeurant à l'avenue Bourguiba rue Ghaza n°5 El-Ain Sfax la totalité du fonds de commerce consistant en «Jardins d'enfants» exploité au local sis à la route El-Ain km 5 Sfax avec toutes ses composants corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées conformément à la loi auprès de l'acquéreur Souhir Bent Zouhair Ghorbel au local où le fonds de commerce est exploité sis à la route El-Ain km 5 Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Achourouk» du 18/6/2025.

2025X00920FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par Maître Yassine GHRAB Avocat en date du 12/05/2025, enregistré à la recette des finances Abou Elkacem Chebbi le 16/5/2025 sous le n°2520303 quittance n°MO50238, Darine GRATI a renoncé au profit de Dalila MAALEJ au fonds de commerce destiné à exercer l'activité de «commerce habillement prêt à porter», sis à l'Avenue des Martyrs Bab Jebli 99 Imm. Arwika Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être déposées à la route de l'aéroport km 4 cité Ennour Rue 2051 n°10 Sfax dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié le 31/5/2025 au journal Le Temps.

2025X00922FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Ben Ahmed Sihem avocat à la cour de cassation domicilié à l'avenue Victor Hugo n°7 Sfax en date du 27/02/2025 enregistré à la recette des finances Bir Ali Sfax quittance n°M022281 daté le 21/5/2025 madame Nejia Ben Khalifa Ben Ali n° c i n 08191981 a vendu à Madame Ratiba Ben Ali Ep Kharrati la totalité du fonds de commerce exploité dans le local à l'avenue El Habib Bourguiba Bir Ali Sfax.

L'acquéreur a élu domicile au bureau de l'avocat sus - visé ou les éventuels créanciers pourront déposer leurs oppositions au payement du prix dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 17/6/2025 Page N°23.

2025X00923FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Mme Skhiri Zina a vendu en vertu de l'acte SSP le 20/11/2024 et enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 20/6/2025, quittance n°43307, enregistrement n°25203548 à Mr Jebali Mongi exploité dans le local situé : 19 Rue de Palestine App n°3 premier étage Tunis.

Toute opposition doit se faire à l'adresse du Fond : 19 Rue de Palestine App n°3 premier étage Tunis dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée le 4/7/2025 dans les deux journaux Le Quotidien et Echourouk.

2025402394FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître FARHATI Boubaker

Avocat à la cour de cassation

14 Avenue de Londres Tunis

Tél : 71342237

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ksar Said Tunis le 30/6/2025 reçu n° M048627 enregistrement n°250202670, les héritiers du Feu Salah Ben Mohamed Chouchane ont vendu à Mr. ABBAS Sayef Eddine Ben HABIBN la totalité du fonds de commerce exploité au marché municipal Cité Ettahrir Tunis en tant que boucherie.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de Maître Farhati Boubaker 14 Avenue de Londres Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Ech-chourouk" du 02/7/2025.

2025402401FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Palais des finances Ariana le 15/5/2025 enregistrement n°25203008 Quittance n°M057406, STE FRIGO SHOP SARL ID Unique 1058913E sis 12 Av Hedi Khefacha Ariana Représentée par son gérant Ayech Ghedifi CIN 08320889, a vendu la totalité du fonds de commerce sis au n°12 Avenue Hedi Khefacha Ariana LA SOCIETE MAINTENANCE FRIGO CONTROLE-SARL en ID Unique 1925352 X représentée par son gérant Mr. Zoubaier Ben Ahmed Ben Ali Ben Rejab titulaire de la C.I.N. n°05438298 du 27/11/2019 et ce pour l'exploitation en commerce et siège social de la dite société. Toute personne ayant droit d'opposition doit déposer un recours chez Maître Ahlem Nsibi sis au 13 Rue Alain Savary - Tunis. Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk n°12335 du 02/7/2025 et le Quotidien n°7454 du 02/7/2025.

2025402403FCCC2

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Conformément au document portant constitution de l'Association sportive n°851 émis par la Délégation régionale de la jeunesse et des sports à Médenine le 27 juin 2025, une association sportive a été constituée :

Nom d'association : Défi Sportif Béni Khedache.

Siège : Avenue Habib Bourguiba Béni Khedache 4110.

Sujet : Association sportive pour les sports individuels.

Disciplines : Kick et Thai Boxing.

Objectif :

Former, guider, encourager et développer les capacités physiques et techniques des jeunes, aux plus hauts standards sportifs et éthiques.

Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives supervisées par la fédération tunisienne dont elle est membre.

Membres :

- Présidente : Selma Houia

- Vice Présidente : Afef Houia

- Secrétaire général : Mohamed Mhemdi

- Trésorier : Hazem Mahdhaoui.

2025R02030APSF1

Constitution d'un «Syndic des copropriétaires de la résidence Mahdi»

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 18/01/2025. Il a été déposé à la municipalité de Hammam Sousse pour l'obtention d'un certificat à cet effet, sous le numéro 3116 le 3/7/2025 et enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 23/06/2025 sous N°420 quittance n°075551, il a été mentionné la constitution du syndic des copropriétaires de la résidence «Mahdi», sise à la Rue 14 Janvier à el Hamada El Khebira - route touristique El Kantaoui Hammam Sousse.

Président : Sami Braham

Trésorier : Ramzy Kessissa

Vice-présidente : Mounira Ghazouani.

2025S00895APSF1

Constitution d'une association sportive

Le président de l'association, M. Mohamed Dhia El Hajri, annonce l'obtention du document d'accomplissement de la constitution d'une association sportive dont les données sont les suivantes :

Nom de l'association : Racif Club.

Siège de l'association : Succursale de Radés, Résidence de la société Tunisienne de Navigation, 2ème étage, Port de Radés.

Président : Mohamed Dhia El Hajri.

Membres : Anis Achour- Nizar Eddami- Issam El Kacem,- Hatem El Jouini Hassan El Beyawi.

Objectifs : L'association a pour but de former et encadrer ses adhérents, de développer leurs capacités physiques et techniques, et de les élever aux plus hauts niveaux sportifs et éthiques. Elle s'engage également à participer aux différentes compétitions sportives placées sous la tutelle de la Fédération Tunisienne du Sport et du Travail.

Spécialisations : Football.

2025402402APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Samia Rebai

Avocate auprès de la cour de cassation

Code fiscal : 000 PA1011166/Q

1/ Créancier poursuivant : Akroute Aicha, demeurant à Sidi Hessine.

2/ Débiteurs saisis :

- Les héritiers de Akroute Massoud :

Falah Seghayra; Akroute Walid; Akroute Arbi et Akrouti Yosra demeurant tous au 3 rue Dostour Zahrouni, Tunis.

- Akroute Hefayedhe demeurant au 9 rue 4491 cité Hewasse Herrayreya Tunis.

3/ Avocat poursuivant : Cabinet Maître Rebai Samia situé au Bloc B premier étage appartement 5 résidence lavande cité Boughatfa 2 sidi Hessine - Tunis 1

4/ Immeuble saisi : local à usage d'habitation, sis au 3 rue Dostour Zahrouni - Tunis, un rez-de-chaussée de maison non titré; sa superficie globale est de 110 mètres carrés, la face est de 7.6 mètres et la profondeur est de 15.00 mètres se compose d'une maison en avant et une autre en arrière on passe à travers le premier.

5/ La mise à prix : le prix est cent dix-neuf mille cent vingt quatre dinars cinq cent millimes outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6/ La visite : se fait tous les jours sauf dimanche

7/ Date et lieux de la vente : le lundi 11/8/2025 à la chambre des criées au tribunal du première instance de Tunis 2.

8/ La participation aux enchères : Se fait obligatoirement par le biais d'un avocat et après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix à la caisse de consignation ou par chèque certifié ou garantie bancaire; pour les étrangers l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur est obligatoire.

2025R02031VEPA1

Vente aux enchères des parts indivises

D'un bien immatriculé

1/ Créancier saisissant : Aymen Ben Tahar Ben Salah Harb, travailleur journalier, demeurant à Manzel Hbib gouvernorat de Gabès.

2/ Débiteur saisi : Isalh Ben Brahim Ben Khaled Mahjoubi, agriculteur, demeurant à Faj Mjaled Tajerouine gouvernorat du Kef.

3/ Avocate chargée de la poursuite : Maître Ahlem Touhami, avocate à la cour de cassation étude sise à la rue Hedi Chaker le Kef.

4/ Désignation et identification du bien saisi proposé à la vente :

La totalité des biens indivis revenant au débiteur saisi estimés à cinquante deux mille cent quatre vingt trois, vingt cinq parties (52183.25) de la totalité du titre foncier n°24996 le Kef connu par le nom AL BARAKA se compose de huit parcelles de contenance totale cent soixante dix huit mille, neuf cent quatorze mètres carrés (178914 m²) réparti en cent soixante dix huit mille, neuf cent quatorze parties (178914 parties) situé au secteur Sidi Abdelbasset délégation de Tajerouine gouvernorat du Kef, il est sous forme d'une terre agricole exploité dans les grandes cultures.

5/ Prix d'ouverture du bien mis en vente : le prix du bien saisi est fixé à soixante dix neuf mille sept cent soixante dinars et 537 millimes (d79.760.537) en ajoutant les frais Indexé.

6/ Jour, lieu, et heure de l'enchère : A neuf heures du lundi matin correspondant au quatre août deux mille vingt cinq (4/8/2025) par devant la section des ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance du Kef dans l'une des salles désignée à cet effet au tribunal indiqué.

7/ Conditions de constat et visite du bien : le bien saisi peut être visité dans les horaires administratifs tous les jours de travail ouvrables, dans le cas échéant, quelque soit la raison une ordonnance de constat et de visite, est demandée du Président du Tribunal de Première Instance du Kef avec une simple requête sur ordonnance, le cahier des charges peut être consulté auprès du greffier de la section des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance du Kef ou au cabinet d'avocate chargée de poursuite Maître Ahlem TOUHAMI sise à l'avenue Hedi Chaker le Kef.

2025R02033VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un

Immeuble non immatriculé

Le demandeur poursuivant :

Kalil kalil sis à Moknine, son avocat Ali Garbi sis immeuble chraka Monastir.

La partie saisie : Imed Kalil sis à Moknine.

L'avocat poursuivant : Maître Garbi Ali avocat sis à immeuble chraka Monastir.

L'immeuble exposé à la vente :

La totalité du terrain sis zone gderine route teboulba Moknine d'une superficie de 3100m².

La mise à prix :

Trois cent seize mille deux cent dinars (316.200, 000) après déduction de 40% pour cent de mise à prix déterminé par l'expert : Moez Fantar.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mercredi 06 Août 2025 devant le tribunal de première instance de Monastir à 9 heures du matin.

Visite de lieu :

Chaque jour à partir de huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir sans Restriction.

Pour plus de renseignement contacté l'avocat poursuivant.

2025S00893VEPA1

Vente à l'enchère publique suite à la réduction du prix

Etude Maître Afef Smida

Avocat auprès de la cours de cassation

Rue Tahar Sfar, immeuble Albaraka, Sousse

Tél : 73.213.539/52 590 650

MF : 1097886/M

Demandeur : 1) Habib Amiri, domicilié à Sousse.

2) Hamida Ouerghi, domiciliée à Sousse.

Défendeur : 1) Maher Abed, domicilié à Rue Sidi Abdelhamid Ksibet Sousse.

2) Houaida Abed, domiciliée à la Rue Sidi Abdelhamid Ksibet Sousse.

3) Maha Abed, domiciliée à la Rue Sidi Abdelhamid Ksibet Sousse.

Immeuble objet de jugement de licitation : Un terrain nu de forme rectangulaire sis à Cité L'Aouina à Sousse, ouvre directement sur une voie de 15 mètres, inclus au plan d'aménagement de la ville de Sousse, représente la parcelle 138 du titre foncier n°145354 ayant pour superficie 1235 m².

Mise à prix : 494000.000 dinars outre les frais de poursuite, devenu 296400,000 dinars après réduction de 40%.

Date et lieux de vente : Lundi le 4 Août 2025 à 9h et suivant à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sousse.

La visite de l'immeuble : Elle est possible tous les jour de la semaine à la journée.

Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix au moins ou ceux qui munir d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2025S00896VEPA1

Vente immobilière suite à une saisie immobilière

Le demandeur : IHSSENE Ben Essoui ben Ali ben Amor, ouvrier à l'étranger, demeurant à la Rue d'Alger Zarmedine.

Le défendeur : Frej ben Mohamed ben Amor, ouvrier, demeurant à la Rue Sidi Massoud Jammel Monastir.

L'Avocat poursuivant : Maître Noureddine Allègue, Avocat à la cour de cassation, sis à l'Immeuble le Pacha, 2ème étage n°2 Monastir, titulaire de la carte d'identité Nationale n°04157525 du 24/12/2019.

L'immeuble saisi : un terrain sur la quelle est édifié un immeuble comprenant un rez-de-chaussée et trois étages sis à la Rue Sidi Massoud route de Zarmedine Jammel Monastir au niveau du croisement de la route de Jammel avec la route de Zarmedine.

Cet immeuble est limité au sud par Anis Maiza, au nord par la propriété du défendeur, à l'est par la route de sidi Massaoud et à l'ouest par Boubaker Ben Amor.

Le rez-de-chaussée ouvre sur le nord et comprend un atelier de couture ayant une entrée de la route principale et une autre du coté à l'est un grand garage du côté nord et des escaliers amenant aux étages qui ouvrent sur la façade principale au nord, le rez-de-chaussée comprend aussi une cour du derrière à l'ouest liée par le grand garage.

Le premier étage comprend deux appartements :

Le premier se trouve à l'est et contient cinq chambres, un salon, un séjour, une cuisine, un hall et deux terrasses, il est édifié sur l'atelier de couture, il comprend des escaliers qui mènent à la cour au rez-de-chaussée à travers la grande terrasse.

L'appartement n°2 se trouve à l'ouest par apport aux escaliers et comprend cinq chambres, un salon, une cuisine, 2 salles de bain, une terrasse sur la façade principale, une cour, un couloir à l'est.

Le deuxième étage contient l'appartement n°3 et 4.

Le n°3 se trouve à l'est de l'entrée, se compose de trois chambres, un salon, une salle de bain, une cuisine, une terrasse, un espace externe qui contient une salle de bain et une terrasse sur toute la façade qui ouvre à l'ouest sur les escaliers et à l'est sur le bien des voisins.

Le n°4 se trouve à l'ouest de l'entrée, il contient cinq chambres, un salon, une cuisine, deux salles de bain, une terrasse sur toute la façade principale, une surface destinée à l'utilisation externe et un couloir qui ouvre sur les escaliers à l'est et sur la propriété des voisins à l'ouest.

Le troisième étage comprend l'appartement n°5 et 6.

Le n°5 comprend cinq chambres et les escaliers, il est le bien du demandeur.

Le n°6 ouvre à l'est, il contient une chambre et des escaliers.

Mise à prix : la mise à prix est évaluée à neuf cent soixante-sept mille cinq cent dinars (967.500, 000) plus les frais de cette adjudication.

Tout intéressé peut participer à l'adjudication pour le biais d'un avocat après avoir consigné le 1/3 du prix, ou présente la somme pour un chèque certifié ou une garantie bancaire irréversible le demandeur n'est pas tenue de cette obligation.

Date de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mercredi trente Juillet deux mille vingt-cinq (30/7/2025) à la salle d'audience des criées au tribunal de première instance de Monastir à partir de neuf heures du Matin.

Visite de l'immeuble : tout intéressé peut visiter l'immeuble chaque dimanche de Neuf heures à quatorze heures.

L'avocat poursuivant : Maître Noureddine Allègue sis à Immeuble Le Pacha 2ème étage n°2 Monastir.

2025S00899VEPA1

Vente immobilière suite à une saisie immobilière

Le demandeur : IHSSENE Ben Essoui ben Ali ben Amor, ouvrier à l'étranger, demeurant à la Rue d'Alger Zarmedine.

Le défendeur : Frej ben Mohamed ben Amor, ouvrier, demeurant à la Rue Sidi Massoud Jammel Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Noureddine Allègue, Avocat à la cour de cassation, sis à Immeuble le Pacha, 2ème étage n°2 Monastir, titulaire de la carte d'identité Nationale n°4157525 du 24/12/2019.

L'immeuble saisi : L'immeuble n°1 : une maison sise à la rue sidi Massoud Jemmel limité à l'ouest par une impasse où l'entrée, au sud par Mohamed Guizani, à l'est par Mohamed Mili et au nord par Rached Mili.

Le terrain sur lequel est édifié la maison est d'une superficie de 612 m² se compose d'une villa de 180m² couvert, la construction en pierre et en bon état et contient trois chambres, un salon, une cuisine, une salle d'eau et une salle de bain, le tout ouvre sur une cour et toutes les fenêtres ouvrent dans le jardin qui entoure la villa, elle comprend aussi une allée couverte tout au long du côté sud, liée au mur mitoyen au sud d'une superficie de 76 m² comprenant une salle d'eau, une cuisine et deux chambres. Il contient aussi un garage au coin nord-est d'une superficie de 27m² et comprend aussi des escaliers non couverts qui mènent au toit de la villa d'une superficie de 10 m².

L'immeuble n°2 : se compose d'un terrain agricole sur lequel est édifiée une construction à la forêt de GHANADA le terrain est de 4 mille m² environ; il est limité au nord et l'est par le lot cadastral n°213, au sud le lot cadastral n°9 et à l'ouest par le lot cadastral n°11 et une allée.

Les constructions se composent d'une cour clôturée qui se situe au cours nord-est, un garage et des escaliers couverts, la superficie totale est de 167 m² à une cour clôturée sous forme d'un préau d'une superficie de 27 m² se situant au sud.

Une autre cour clôturée sous forme de préau d'une superficie de 58 m² au coin nord-ouest contenant 3 chambres d'une superficie de 149 m².

Mise à prix : la mise à prix est fixée à trois cent cinquante mille neuf cent dinars (355.900, 000) plus les frais de cette adjudication pour l'immeuble n1.

L'immeuble n°2 sa mise à prix est fixée à deux cent dix-huit mille dinars (218.000, 000) avec les frais de cette adjudication.

Tout intéressé peut participer à l'adjudication pour le biais d'un avocat après avoir consigné le 1/3 du prix, ou présente la somme pour un chèque certifié ou une garantie bancaire irréversible le demandeur n'est pas tenue de cette obligation.

Date de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mercredi trente Juillet deux mille vingt cinq (30/07/2025) à la salle d'audience des criées au tribunal de première instance de Monastir à partir de neuf heures du Matin.

Visite de l'immeuble : tout intéressé peut visiter l'immeuble chaque dimanche de Neuf heures à quatorze heures.

L'avocat poursuivant : Maître Noureddine Allègue sis à l'Immeuble Le Pacha 2ème étage n°2 Monastir.

2025S00900VEPA1

Vente immobilière suite à un jugement de licitation

Le demandeur poursuivant : Kamel Maklouf, sis à cité R 9 n°35 Monastir.

Le défendeur : Victor Oliver, sis à El Agba, immeuble Omezzine Monastir

L'Avocat poursuivant : Maître Noureddine Allègue, Avocat à la cour de cassation, sis à Immeuble le Pacha, 2ème étage n°2 Monastir, titulaire de la carte d'identité Nationale n°4157525 du 24/12/2019.

Le jugement de licitation : jugement de 1ère instance n°20010 le 24/5/2024 de tribunal de 1ère instance de Monastir.

L'immeuble mis à l'adjudication : l'immeuble consiste en la moitié indivise de l'appartement n°A 14 sis à El Agba, Immeuble OMEZZINE 4ème étage Monastir ayant pour superficie 96 m² et se compose de 2 chambres à coucher, un salon, une salle de bain, une cuisine et un séchoir.

L'immeuble est entouré au nord par la voie publique, au sud par la résidence Bochra, à l'est par l'immeuble où se trouve le café «LAVAZA» et à l'ouest par un terrain nu.

Mise à prix : la mise à prix de la moitié de l'immeuble est déterminée à soixante-seize mille huit cent dinars (76.800, 000) avec les frais de cette adjudication. (L'expert a déterminé le prix de l'immeuble à cent cinquante-trois mille six cent dinars (153.600, 000).

La participation à l'adjudication ne peut être faite qu'à travers un avocat après avoir consigné le 1/3 du prix à la caisse des consignations ou présenter un chèque certifié, le poursuivant ainsi que le défendeur sont dispensés de cette formalité.

Date de l'adjudication : Le Mercredi 30 juillet 2025 à la salle des criées au tribunal de première instance de Monastir à partir de neuf heures du Matin.

Visite de l'immeuble : tout intéressé peut visiter l'immeuble chaque dimanche de Neuf heures à quatorze heures.

L'avocat poursuivant : Maître Noureddine Allègue sis à Immeuble Le Pacha 2ème étage n°2 Monastir.

2025S00904VEPA1

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Au Nom de la Société YOUNES HACHED

Avocat

MF : 1833516P

38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana

Tél : 71709776 - 71709778

Fax : 71709742

Partie poursuivante : QATAR NATIONAL BANK (ex TQB) dûment représentée par son directeur général ayant son siège social à Tunis, Avenue Habib Bourguiba, domicilié au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis au 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana au nom de la Société YOUNES HACHED AVOCAT.

Partie saisie : 1/ Société SIMER Sarl immatriculée au RNE sous l'identifiant unique 1426684M son siège social est situé au 45 rue Ali Darghouth 1001 Bab B'har Représentée par son gérant Mr Hedi Guemri

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis au 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana au nom de la Société YOUNES HACHED AVOCAT.

Les immeubles saisis : 1/ L'immeuble appelé "BEN SAID" qui fait l'objet de titre foncier numéro "35486 BEN AROUS" qui consiste en un terrain clôturé d'une superficie de 4986 m² sur lequel est édifié une maison non achevée sur 240 m² situé sur la route reliant Tunis à Ezzahra Boumhel elbassatine dans une zone agricole.

2/ L'immeuble appelé "ELMRABET" qui fait l'objet de titre foncier numéro "35487 BEN AROUS" qui consiste en un terrain clôturé d'une superficie de 5174 m² situé sur la route reliant Tunis à Ezzahra Boumhel elbassatine dans une zone agricole.

Les charges : Le TF 35486 Ben Arous est grevé de :

- Une hypothèque d'une valeur de 5.000.000,000 D inscrite le 14/09/2017 (registre Ben Arous 17/5 N° 1/1900/1) au profit de QNB

- Une hypothèque d'une valeur de 4.000.000,000 D inscrite le 21/02/2019 (registre Ben Arous 1/19 N° 1/699) au profit de BNA

- Une hypothèque d'une valeur de 10500.000,000 D inscrite le 15/12/2017 (registre Ben Arous 1/2020 N° 3710) au profit de QNB

- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 28/12/2022 (registre Ben Arous 22/2 n°5518) au profit de Bechir Aouinti

- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 6/5/2025 (registre Ben Arous 2/25 n°1991) au profit de poursuivant.

Le TF "35487 BEN AROUS" est grevé de :

- Une hypothèque d'une valeur de 5.000.000,000 D inscrite le 14/9/2017 (registre Ben Arous 17/ N° 1/1900/1) au profit de QNB

- Une hypothèque d'une valeur de 4.000.000,000 D inscrite le 21/02/2019 (registre Ben Arous 1/19 N° 1/699) au profit de BNA

- Une hypothèque d'une valeur de 10500.000,000 D inscrite le 15/12/2017 (registre Ben Arous 1/2020 N°3710) au profit de QNB

- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 28/12/2022 (registre Ben Arous 22/2 N°5518 au profit de Bechir Aouinti

- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 6/5/2025 (registre Ben Arous 2/25 n°1989) au profit de poursuivant.

Mise à prix : 1/ pour le "TF 35486 Ben Arous" (3.661.512,000 D)

2/ Pour Le TF "35487 BEN AROUS" (3.708.148.000D)

Soit en total : 7.369.660.000 D

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 31/7/2025 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2025402408VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

Par décision de monsieur Abderrahman Belhi Président du Tribunal de Première Instance de Jendouba du 14 Mai 2025; il a été mis fin aux fonctions de monsieur Mohamed Zaibi Mandataire Judiciaire dans le Dossier n°51; et remplacé par monsieur Zied Salhi Mandataire Judiciaire siégeant; Rue Habib Thameur Jendouba.

2025R02027VEPA2

Société Telnet Innovation LABS Sarl

Siège social : Pole el Ghazela des Technologies de la communication cité Roued Ariana

Capital : 600.000 D

Identifiant unique : 1282158W

En vertu de l'ordonnance sur requête rendue par le Tribunal de première instance de l'Ariana en date du 27/6/2025, il a été décidé la nomination de Mr Faouzi ben Salem et Mr Mokded Zoghlami en tant que mandataires judiciaires de la société Telnet Innovation LABS Sarl sous le contrôle du juge commissaire Mme Imene Hzami.

Tous les intéressés peuvent contacter les mandataires judiciaires susmentionnés au centre Dorra bloc A 1er étage Bureau n°2 El Manar 3 Tunis (Tél 71.889.549).

2025R02034VEPA2

Jugement de tutelle

En vertu du Jugement n°5255 du 13/5/2025 rendu par le tribunal de 1ère instance de Grombalia Mme Aziza Bent Taher Ben Hadej est nommée Tutrice de son frère Mohamed Rachid ben Hadej pour gérer ses affaires en bonne et due forme.

2025R02040VEPA2

Changement et nomination d'un liquidateur judiciaire de l'Association

Sanabel Al-Khair à Mahdia

Conformément à la décision rendue par le Vice-président chargé de superviser le département du crédit et de la liquidation en date du 6/02/2025 par le Tribunal de première instance Tunis dans l'affaire n° 58597, Mme Ouertani Awatef a été nommée liquidateur judiciaire au lieu de Mr Abidi Muhammad Samir de l'Association Sanabel Al-Khair à Mahdia.

Tous les créanciers doivent s'adresser au bureau du liquidateur judiciaire situé à l'immeuble Al-Fadaili 2ème étage bureau n°206 route Mater, Km 7, Manouba 1 téléphone 29499486.

2025402377VEPA2

Nomination de mandataire judiciaire

Suivant décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 12 juin 2025, relative au dossier n°1/95 il a été décidé la nomination de maître Ahmed Jabri en qualité de mandataire de justice en remplacement de maître Mohammed Sassi, et ce, sous le contrôle de juge-commissaire OUESLATI Amel.

2025402390VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Suivant décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 8 mai 2025, relative au dossier n°361 il a été décidé la nomination de maître Ahmed Jabri en qualité de liquidateur en remplacement de maître Salah Dhehibi, et ce, sous le contrôle de juge-commissaire Kharroubi Sourour.

2025402391VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Suivant décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 8 mai 2025, relative au dossier n°386 il a été décidé la nomination de maître Ahmed Jabri en qualité de liquidateur en remplacement de maître Salah Dhehibi, et ce, sous le contrôle de juge-commissaire Kharroubi Sourour.

2025402392VEPA2

Changement de liquidateur

En vertu de la décision de changement de liquidateur, rendue par le Tribunal de première instance de Ben Arous en date du 15/4/2025, il a été décidé la nomination de Madame Sahar Yousfi domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad, Ariana - Tél : 56746457, en qualité de liquidateur des biens communs entre Salwa Hammami titulaire de la CIN 04691156 et Samir Agrbaoui titulaire de la CIN 02074215.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les trente jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2025402395VEPA2

Avis aux créanciers

Décision de désignation d'un mandataire de justice

En vertu de l'Arrêt rendu par le Vice-président du tribunal de première instance de Tunis1, dans l'affaire n°83 en date du 26 décembre 2022, il a été décidé :

"La désignation de Monsieur Montassar MANSOURI en tant que Mandataire de Justice de tous les biens revenant à Mohamed Ali Ben Eljemei Ben Elayari ELGANZOUI pour les administrer jusqu'à fin du motif légalement".

L'adresse du bureau de mandataire de justice : Immeuble Malek Centre bureau B 5-2 Centre Urbain Nord 1082.

Tél : 22100099

2025402396VEPA2

Avis aux créanciers

Dénomination d'un mandataire de justice

En vertu de l'ordonnance de référé rendu du tribunal de première instance d'Ariana en date du 9 août 2024 dans le dossier n°64261, il a été décidé :

"La désignation du Maître Montassar MANSOURI en tant que Mandataire de Justice de la succession et successeur du défunt Lotfi Hachani pour la gérer et l'administrer sous le contrôle et la supervision du juge de séquestre et de liquidation du Tribunal de première instance d'Ariana jusqu'à ce que le litige entre les parties soit résolu à l'amiable ou judiciairement". L'adresse du bureau de mandataire de justice : Immeuble Malek Centre bureau B 5-2 Centre Urbain Nord 1082.

Tél : 22100099

2025402397VEPA2

Décision de cession d'une société aux tiers

SOCIETE BIFECTA TECHNOLOGIE

Adresse : Km 16 Route Bizerte Borj Touil Ariana

MU : 00307054Q

Le tribunal de 1ère instance d'Ariana a décidé le 11/04/2025 la cession en bloc de la société "BIFECTA TECHNOLOGIE" aux tiers et la nomination de Mr Rabeh Ben Amor en qualité de contrôleur d'exécution pour préparer cahier des charges afin d'évaluer les biens et les actifs de la société sous le contrôle de juge commissaire madame 'NOHA BERABAH'.

Ainsi il a décidé d'interdire aux dirigeants de la dite société et aux propriétaires de son capital de vendre ses actifs ou leurs parts sociales aux

2025402398VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE M.LM. SA

Au capital de 1 702 500 dinars

Siège social : 35 Avenue Hedi Nouira, Route du Bac 2040 Radés

Identifiant unique RNE : 0943760E

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société M.L.M. S.A. sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le vendredi 8 Août 2025 à partir de onze heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

3) Approbation des opérations prévues par les articles 475 et 200 du code des sociétés commerciales

4) Approbation des états financiers 2024

5) Affectation du résultat relatif à l'exercice 2024

6) Jetons de présence

7) Quitus aux administrateurs.

Le conseil d'administration de la société informe les actionnaires que tous les documents, nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leurs avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, seront mis à leur disposition au siège social de la société quinze jours avant la date prévue par la tenue de l'assemblée.

2025R02035SANB3

Convocation

ENGINEERING AND SERVICES FOR COMMUNICATIONS

"ESCOM S.A." en liquidation

Capital social : 500.000 TND

Siège social : Immeuble AL BADR, rue du Lac Mâlaren Les Berges du Lac - 1053 Tunis

MF : 802838C/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société ENGINEERING AND SERVICES FOR COMMUNICATIONS sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 29 Juillet 2025 à dix heures, à l'immeuble Al Badr Rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation de l'inventaire, de l'actif et du passif de la société,

2/ Approbation du rapport sur la situation financière de la société,

3/ Approbation du plan de liquidation de la société.

2025402400SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 4 août 2025

Société Tunisienne de Participation et de Gestion

Société anonyme

Au capital de 200 000 dinars

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux Z.I La Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant unique : 0014372A

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le lundi 4 août 2025, à 10h00 au 72 bis Rue des minéraux Zone industrielle Charguia 1 - 2035 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée Générale

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs au même exercice.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024

- Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025402409SANB3

Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire

Tunisian Indian Fertilizers : TIFERT

Société anonyme

Au capital de 278 656 600 DT

Identifiant Unique : 975908G

Siège social : 7 Rue du royaume d'Arabie Saoudite Tunis

Les actionnaires de la société TIFERT sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire est programmée pour le jeudi 31 juillet 2025 à 11 h. La réunion se tiendra au siège social, situé au 8 Rue du Niger, Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

2. Ratification de la nomination des nouveaux administrateurs.

3. Renouvellement du mandat des administrateurs

4. Lecture du Rapport de Gestion présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2023.

5. Lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes.

6. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes.

7. Approbation des Etats Financiers Audités au 31/12/2023.

8. Approbation des conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

9. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

10. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

11. Fixation des jetons de présence.

12. Nomination de co-commissaires aux comptes.

13. Délégation de pouvoirs.

2025402411SANB3

Sociétés communautaires

Société coopérative «KhairatNefzaoua»

Nom de la société à constituer : Société coopérative régionale «KhairatNefzaoua».

Type de société : régionale.

Capital social : 20 000 dinars.

Durée prévue de la société : 99 ans.

Adresse du siège social : Route de Tozeur, Délégation de Kébili Nord, Gouvernorat de Kébili.

Date et lieu de dépôt des statuts types : 21 mars 2025 au tribunal de première instance de Kébili sous le numéro : 97/2025.

Date annoncée de l'assemblée générale : mercredi 23 juillet 2025 à 9h, salle des réunions du gouvernorat de Kébili.

Fondateurs :

- Hédi Lahmar

- Bechir Ben Ahmed

- Hafedh Atigua

- Hamza Farhat

- Khaled Benabdelkarim.

2025R02058SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société "Sté AVICOLE EL-BANNA", dont le siège social est situé à la rue Hedi Cheker Jbeniana 3080 Sfax, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, sous le N° A-2025-09-0201-02986 en date du 21 Février 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie qui consiste en une unité d'abattage de volaille située à proximité de la rue Hedi Cheker, à la zone industrielle de Jbeniana au lot N°23 du gouvernorat de Sfax et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Jbeniana.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le Gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Jbeniana ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Carthage Grains "SCG" dont le siège social est situé à la zone industrielle de Djebel Elwast 1111 Zaghouan, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2024-09-0201-0017940 en date du 29 Novembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie qui consiste en une usine d'extraction des huiles végétales de Soja et Colza en utilisant l'hexane et des silos de stockage de grains et de produits alimentaires dégageants des poussières inflammables située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Zaghouan et de la municipalité de Djebel Elwast.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Zaghouan ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Djebel Elwast ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société "SACNO TUNISIA" d'abattage et de conditionnement du nord Tunis, dont le siège social est situé à la zone industrielle d'El Mghira 2, lot N°110 à Fouchana du gouvernorat de Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, sous le N°A-2025-09-0201-000533 en date du 13 Janvier 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie qui consiste en une unité d'abattage de volaille située à l'adresse susvisée, et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Fouchana.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Fouchana ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Ettijani ben Mohamed Ejemii ben Mohamed Gnichi annonce q'il a perdu le titre de propriété relatif au titre foncier n°82296 Sidi Bouzid consistant en un terrain d'une superficie de 865 mm situé à la délégation de Jelma gouvernorat de Sidi Bouzid et il a obtenu un certificat de perte délivré par la poste de la garde nationale de hadaiek Elmenzeh le 30/6/2025 et il veut avoir un deuxième acte conforme à l'original.

2025R02037DIVD2

Avis

Monsieur Ettijani ben Mohamed Ejemii ben Mohamed Gnichi annonce q'il a perdu le titre de propriété relatif au titre foncier n°90479 Sidi Bouzid consistant en deux lots de terrains d'une superficie de 813 mm situés à la délégation de Jelma gouvernorat de Sidi Bouzid et il a obtenu un certificat de perte délivré par la poste de la garde nationale de hadaiek Elmenzeh le 30/6/2025 et il veut avoir un deuxième acte conforme à l'original.

2025R02038DIVD2

Avis

Mme Amel Bent Ali Karray informe le public que son titre de propriété concernant d'un terrain de superficie de 425m² avec son construit situé à la route de Tunis Sakiet Ezzit Sfax qui lui appartient par un acte d'achat en date du 19 Août 1999, enregistré le 25 Août 1999 n°M062021 avec le témoignage des juges notaires Ali Driss et Ilyes Karray qui sont est perdu et qu'elle désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax rue de Carthage immeuble Ibn Zohr bureau M1 aux cours de 30 jours de cette publication.

2025X00918DIVD2

Avis

Monsieur Abdessamia Charfeddine annonce qu'il possède un terrain de superficie de 540 m² sis Aouled Kacem Kekenah Sfax, son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X00919DIVD2

Avis

M. Mohamed Chalbi annonce que son titre de propriété d'un terrain de superficie 9862.5 m² sis à la rue Hagouna Km 16 Sfax, a disparu, il veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un délai d'un mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X00921DIVD2